Formulaire en ligne de demande d’adhésion à une autorisation générale ou à un Arrêté royal

Ce document n'est pas destiné à la demande d'une nouvelle autorisation générale ou à la modification d'une autorisation générale existante, mais seulement à l'affiliation à une autorisation existante ou un Arrêté royal

# Généralités

## Informations relatives à l’organisme demandeur/organisation responsable du traitement

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’entreprise: |  |
| Rue + Numéro d’habitation: |  |
| Code postal + Commune: |  |
| Pays: |  |
| Numéro d’entreprise (BCE): |  |
| Numéro de l’unité d’établissement (BCE): |  |
| Numéro de téléphone de l’organisation: |  |
| E-mail de l’organisation: |  |

## Responsable du traitement de données:

### Responsable du traitement de données:

|  |  |
| --- | --- |
| Nom & Prénom |  |
| Fonction: |  |
| Téléphone: |  |
| E-mail: |  |

### Données DPO:

|  |  |
| --- | --- |
| Nom & Prénom: |  |
| Fonction: |  |
| Téléphone: |  |
| E-mail: |  |

# Données relatives aux autorisations existantes auxquelles l’organisme/l’organisation souhaite adhérer

|  |  |
| --- | --- |
| Référence de l’autorisation (numéro de l’autorisation) | Date de l’autorisation [01-01-1900] |
|  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Référence de l’AR | Date de l’AR [01-01-1900] |
|  |  |

## L'organisme/l'organisation demandeur(se) traite-t-il lui-même (elle-même) les données numériques à caractère personnel ou est-il fait appel à un sous-traitant?

☐ Oui, uniquement lui-même (elle-même).

☐ Non, il/elle fait appel à un sous-traitant. Par "sous-traitant", on entend la personne physique ou morale, l'association de fait ou l'administration publique qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement. Les personnes qui se trouvent sous l'autorité directe du responsable du traitement ne sont pas des sous-traitants.

**Sous-traitant des données:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l'entreprise: |  |
| Rue + numéro d'habitation |  |
| Code postal + Commune: |  |
| Pays: |  |
| Numéro d'entreprise (BCE): |  |
| Durée de la coopération avec le sous-traitant: | ☐ Durée indéterminée☐ Durée déterminée, à savoir:  |
| Tâches concrètes que le sous-traitant assurera dans le cadre de cette demande d'autorisation: |  |

**Données DPO:**

|  |  |
| --- | --- |
| E-mail: |  |
| Nom & Prénom: |  |
| Fonction: |  |
| Téléphone  |  |

## L'organisme/l'organisation demandeur(se) traite-t-il (elle) les données numériques à caractère personnel demandées seul(e) ou est-il question d'une responsabilité commune de traitement ?

☐ Oui, seul(e).

☐ Non, il y a une responsabilité commune de traitement. Une responsabilité commune de traitement survient lorsque deux ou plusieurs responsables déterminent conjointement leurs objectifs et leurs ressources (indépendamment de leur part). Lorsque chaque responsable traite les données pour son propre compte, deux demandes distinctes doivent alors être soumises.

**Données du second responsable de traitement:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l'entreprise: |  |
| Rue + numéro d'habitation |  |
| Code postal + Commune: |  |
| Pays: |  |
| Numéro d'entreprise (BCE): |  |
| Durée de la coopération avec le second responsable de traitement: | ☐ Durée indéterminée☐ Durée déterminée, à savoir:  |
| Tâches concrètes que le second responsable de traitement assurera dans le cadre de cette demande d'autorisation: |  |

 **Données DPO:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom & Prénom: |  |
| Fonction: |  |
| Téléphone |  |
| E-mail: |  |

# Spécificités

## A quelle catégorie appartenez-vous?

1. ☐ Les autorités publiques belges pour les informations qu'elles sont habilitées à connaître en vertu d'une loi, d'un décret ou d'une ordonnance.

|  |  |
| --- | --- |
| Loi, décret, ordonnance (Nom de la loi, date et article éventuel): |  |

1. ☐ Les organismes publics ou privés de droit belge pour les informations nécessaires à l'accomplissement de tâches d'intérêt général qui leur sont confiées par ou en vertu d'une loi, d'un décret ou d'une ordonnance ou de tâches reconnues explicitement comme telles par le comité sectoriel précité.

|  |  |
| --- | --- |
| Loi, décret, ordonnance (Nom de la loi, date et article éventuel): |  |
| Intérêt général (Donnez une explication aussi précise que possible): |  |

1. ☐ Les personnes physiques ou morales qui agissent en qualité de sous-traitants des autorités publiques belges et des organismes publics ou privés de droit belge visés aux 1° et 2°; l'éventuelle sous-traitance se fait à la demande, sous le contrôle et sous la responsabilité desdits autorités et organismes; ces sous-traitants doivent s'engager formellement à respecter les dispositions de la présente loi et de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et prennent les mesures nécessaires à cette fin, dont ils font état aux personnes pour lesquelles ils agissent en qualité de sous-traitants.

|  |  |
| --- | --- |
| Convention (Joignez la convention en annexe): |  |

1. ☐ Les notaires et les huissiers de justice pour les informations qu'ils sont habilités à connaître en vertu d'une loi, d'un décret ou d'une ordonnance.

|  |  |
| --- | --- |
| Loi, décret, ordonnance (Nom de la loi, date et article éventuel): |  |

1. ☐ L'Ordre des pharmaciens dans le but de communiquer à leurs membres la résidence principale d'un client auquel un médicament dangereux pour la santé aurait été remis.

|  |  |
| --- | --- |
| Intérêt général (Donnez une explication aussi précise que possible): |  |

1. ☐ L'Ordre des barreaux Francophones et Germanophone et l'Orde van de Vlaamse balies, dans le seul but de communiquer aux avocats les informations dont ils ont besoin pour les tâches qu'ils remplissent en tant qu'auxiliaires de la justice.

|  |  |
| --- | --- |
| Loi, décret, ordonnance (Nom de la loi, date et article éventuel): |  |
| Intérêt général (Donnez une explication aussi précise que possible): |  |

## Catégories de personnes concernées dont les informations sont demandées

Décrivez les catégories de personnes dont vous demandez les informations.

|  |
| --- |
|  |

## Exigences particulières imposées par l'autorisation générale/l’AR à laquelle/lequel vous souhaitez adhérer

1. Si votre autorisation générale/AR fixe des conditions particulières auxquelles vous devez vous conformer, veuillez les remplir ci-dessous

|  |  |
| --- | --- |
| Conditions | Preuve de conformation aux conditions |
|  |  |

1. Décrivez les raisons pour lesquelles vous souhaitez adhérer à cette autorisation générale/à cet AR

|  |
| --- |
|  |

## RGDP

Décrivez l'ensemble des mesures techniques et organisationnelles que vous prenez en qualité de responsable du traitement afin de protéger les droits et libertés de la personne concernée. (Intégrité et confidentialité)

La liste ci-dessous n'est qu'un outil et n'est en aucun cas limitative.

1. [ ]  Les données sont pseudonymisées.

|  |
| --- |
|  |

1. [ ]  Les données sont anonymisées.

|  |
| --- |
|  |

1. [ ]  Les données sont cryptées.

|  |
| --- |
|  |

1. [ ]  L’'intégrité des systèmes est garantie.

|  |
| --- |
|  |

1. [ ]  Des mesures sont prises en cas d'incident physique ou technique.

|  |
| --- |
|  |

1. [ ]  Il existe une procédure d'évaluation pour les incidents physiques.

|  |
| --- |
|  |

1. [ ]  Autres mesures techniques et organisationnelles.

|  |
| --- |
|  |

1. (Si d'application) Décrivez l'ensemble des mesures techniques et organisationnelles que votre responsable de traitement commun prend afin de protéger les droits et libertés de la personne concernée.

|  |
| --- |
|  |

1. (Si d'application) Décrivez l'ensemble des mesures techniques et organisationnelles que votre sous-traitant prend afin de protéger les droits et libertés de la personne concernée.

|  |
| --- |
|  |

1. (Si d'application) Décrivez la raison pour laquelle vous avez besoin des données de mineurs (toutes les personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge de 18 ans accomplis).

|  |
| --- |
|  |

1. (Si d'application) Décrivez la manière dont votre personnel respecte la législation ou les codes professionnels/sectoriels/... de secret et de confidentialité.

|  |
| --- |
|  |

1. Comment informez-vous la personne concernée de la réception de ses données et ce, conformément à l'article 14 du RGPD ?

|  |
| --- |
|  |

1. Comment la personne concernée peut-elle exercer les droits définis par les articles 15-22 du RGPD?

|  |
| --- |
|  |

1. Une étude d'impact sur la protection des données a-t-elle été réalisée?

|  |
| --- |
|  |

1. Dans l'affirmative, quel en était le résultat?

|  |
| --- |
|  |

1. Si le résultat était qu'il fallait demander une consultation préalable auprès de l'autorité de tutelle, cela a-t-il déjà été demandé?

|  |
| --- |
|  |

1. Dans l'affirmative, quel en était le résultat?

|  |
| --- |
|  |

1. Dans l'affirmative, veuillez joindre cette réponse en annexe.
2. Décrivez la manière dont vous pouvez continuer à garantir l'exactitude des informations si vous traitez les informations pour une plus longue durée.

|  |
| --- |
|  |

1. Décrivez la manière dont vous veillez à considérer des informations comme ils n’étant "plus nécessaires" ainsi que la manière dont vous supprimerez celles-ci (en ce compris une explication technique). (Limitation de la conservation)

|  |
| --- |
|  |

1. Si les données vont quitter le territoire belge sous forme analogique ou électronique (cela implique également le stockage, le traitement, la communication, ...) laquelle des situations suivantes cela concerne-t-il?

[ ]  Pays de l'UE

[ ]  Pays de l'EEE

[ ]  Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

[ ]  Territoire non européen d'un pays de l'UE/EEE

|  |
| --- |
|  |

[ ]  Suisse

[ ]  Un Pays (à l'exception de la Suisse) ayant pris un arrêté d'adéquation:

|  |
| --- |
|  |

[ ]  Un pays tiers par le biais de garanties appropriées:

|  |
| --- |
|  |

[ ]  Un pays tiers par le biais de règles d'entreprise contraignantes:

|  |
| --- |
|  |

[ ]  Un pays tiers pour les données qui peuvent éventuellement tomber sous le champ d'application de l'article 48 du RGPD:

|  |
| --- |
|  |

 [ ]  Un pays tiers visant une dérogation au sens de l'article 49:

|  |
| --- |
|  |

# Pièces justificatives et signature

## Pièces justificatives

Collectez toutes les pièces justificatives ou autres informations pertinentes que vous n'avez pas pu joindre au présent formulaire et que vous souhaitez/devez éventuellement joindre au présent formulaire pour justifier votre demande.

Dans le tableau ci-dessous vous pouvez indiquer ces annexes avec leur titre respectif. Veuillez également les numéroter et indiquer le paragraphe dans lequel elles se trouvent.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Titre du document | N° du document | Paragraphe |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

## Déclaration d’adhésion

* Par la présente, je déclare respecter les exigences et conditions particulières que l'autorisation/l’AR fixe.
* Par la présente, je déclare traiter toutes les données personnelles qui me sont attribuées conformément à la législation en vigueur, y compris, mais sans s'y limiter, le Règlement général sur la protection des données et la Loi du 30/07/2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel.
* Je déclare que les renseignements susmentionnés sont vrais et que le fait de communiquer de fausses informations peut engager ma responsabilité.
* Moi, le responsable du traitement qui introduit le dossier, je veille à ce que, lorsque la demande est faite au nom de plusieurs responsables du traitement, les autres marquent leur accord avec l'initiative que j'ai prise et que nous avons un accord qui nous rend solidairement responsables.
* Je déclare qu'en vertu de la législation Belge ou étrangère en vigueur, je dispose du droit de représentation pour la personne pour laquelle j'introduis la demande (joindre une preuve en annexe).
* J'accepte la politique générale sur le traitement des données personnelles disponible sur notre site Internet (<https://ibz.be/fr/donnees-personnelles>) et la déclaration de confidentialité ci-dessous.

|  |  |
| --- | --- |
| Date [01-01-2000] |  |
| Signature |  |
| Nom & Prénom |  |
| Fonction |  |

# Déclaration de confidentialité

#### Qui est la DGIP - IBZ ?

La Direction générale Institutions et Population fait partie du SPF Intérieur (DGIP-IBZ) et est établie Rue des Colonies 11 – 1000 Bruxelles, (<https://www.ibz.rrn.fgov.be/>). Les dossiers entrant pour pouvoir accéder aux données du Registre national sont traiter par le service ‘accès Registre national’ (RRN-Access@rrn.fgov.be). Pour les questions, remarques ou autres actions concernant notre politique Vie Privée, vous pouvez nous contacter par courrier, à l’attention du DPO de la DGIP.

#### Pourquoi utilisons-nous vos données personnelles?

Le fondement légal du traitement de vos données à caractère personnel repose sur les articles suivants du Règlement général sur la protection des données à caractère personnel :

* l'article 6.1.c *:« le traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis*; » en l’occurrence l'article 5 de la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques en ce qui concerne le responsable de traitement ;
* l’article 6.1.e :« *le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement » en ce qui concerne la DGIP*-IBZ ».

Ces données sont utiles pour gérer vos demandes.

Pour la publication des adhésions, vos données sont traitées sur la base de l'article 12 de la même loi et sur la base de de l'article 6.1.c. (voir également point 5).

#### Quelles données d’identification recueillons-nous?

Celles du responsable de traitement et du DPO (et le cas échéant : du sous-traitant, du responsable de traitement conjoint et des DPO’s des deux derniers nommés): nom & prénom, fonction, téléphone, courriel. Ces données sont nécessaires pour pouvoir vous contacter afin de recueillir des informations supplémentaires.

Nous vous demandons également l'adresse professionnelle et le numéro BCE (si c'est une personne physique ou si la personne morale porte le nom d'une personne physique) et ce, pour les mêmes raisons.

Les personnes mentionnées dans les pièces justificatives que vous avez annexées, et qui sont autres que celles qui servent de preuve, peuvent être anonymisées. Le traitement de ces documents dans notre communication est limité à ce qui est strictement nécessaire, bien qu’ils feront partie intégrante du dossier tel que vous l’avez déposé.

Les documents du Moniteur Belge que vous joignez à votre demande sont par définition publics, disponibles pour l'ensemble du Royaume et peuvent donc être traités par nous.

#### Qui a accès à vos données à caractère personnel?

Votre demande est traitée par notre service DGIP (qui fait partie d’IBZ). Seules les personnes qui font partie de ce service peuvent accéder à vos données.

Toutes les adhésions sont publiées en vertu de l'article 12 de la loi 8/08/1983 organisant un Registre national.

#### Combien de temps vos données à caractère personnel sont-elles conservées ?

Vos données sont conservées durant la durée de l'accès. A l’expiration de ce délai, nous conservons en tant qu’archives passives vos données conformément au délai le plus long de la prescription civile (Art.2262bis CC – 20 ans), de la prescription pénale (Art.21 Préamb. Code d'instruction criminelle – 5 ans) sauf autres délais de prescription et d'interruption.

En tant qu'autorité fédérale, nous sommes soumis à la loi relative aux archives du 24 juin 1955 (modifiée par la loi du 19 mai 2009) et nous ne pouvons donc pas détruire librement les documents en notre possession.  Même si les documents d'administration publique n'ont plus d'utilité administrative et/ou juridique, ils peuvent toutefois avoir un intérêt historique, scientifique ou statistique.  Ils sont alors envoyés aux Archives de l'Etat. A partir de ce moment, les Archives de l'Etat deviennent le seul responsable du traitement.

#### Quels sont vos droits?

En conformité avec la réglementation applicable et sauf dérogations légales, vous disposez de différents droits, à savoir:

* Droit de consultation
* Droit de rectification (droit de correction)
* Droit à l'effacement des données (droit à l’oubli). Cependant, vous ne pouvez exiger l'effacement de vos données à caractère personnel si le traitement de celles-ci est imposé par la loi ou dans le cadre d'une mission d'intérêt public ou encore pour permettre l'exercice de la liberté d'expression et d'information, si le traitement est nécessaire en vue de l'archivage scientifique, statistique ou historique et compte tenu des règles relatives à la durée de conservation établies selon des critères objectifs.
* Droit de limitation de traitement
* Droit de notification
* Droit à la portabilité des données sauf pour les données traitées par les pouvoirs publics
* Droit d'opposition

Nous mettons un formulaire en ligne à votre disposition qui vous permet de faire valoir ces droits si nécessaire et auquel vous avez accès par le lien suivant : <https://ibz.be/fr/comment-exercer-vos-droits>

#### Pouvez-vous retirer votre autorisation ?

Celle-ci n’étant pas requise, le retrait n'est donc pas possible.

#### Où pouvez-vous introduire un recours?

Sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel, vous avez le droit d’introduire une réclamation auprès de l’Autorité de protection des données si vous considérez que vos droits ne sont pas respectés ou qu'un traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du Règlement général sur la protection des données.

Pour introduire une réclamation, adressez votre demande à l’adresse suivante :

Autorité de protection des données

Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles

 +32 (0)2 274 48 00
 +32 (0)2 274 48 35
 contact(at)apd-gba.be

<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/contact>

#### Pourquoi certains champs doivent-ils être obligatoirement remplis?

Tous les champs dans le document sont obligatoires (sauf exceptions explicites) afin de pouvoir traiter votre demande de manière optimale et de vérifier l’identité de l’auteur de la demande. Nous vous demandons au moins deux canaux de communication pour pouvoir vous contacter en cas de questions et/ou de problèmes. L'adresse du demandeur est également indispensable pour pouvoir envoyer, si nécessaire, toute correspondance officielle.

#### Mes données vont-elles servir à fonder une décision automatisée, y compris le profilage ?

Non.